

# Filière Française du Bioéthanol

Communiqué de presse  
Paris, le 15 mai 2019

## Une mauvaise décision de la Commission européenne qui supprime les droits antidumping portant sur l'éthanol américain

**La filière française du bioéthanol ne comprend pas que la Commission baisse la garde face aux pratiques commerciales déloyales du premier producteur mondial, alors que le secteur doit faire face à de multiples menaces.**

Malgré l'absence d'avis du Conseil européen, indiquant que la majorité des Etats membres n'a pas soutenu sa proposition, la Commission européenne a publié ce matin sa décision mettant fin aux droits antidumping sur l'éthanol américain. Cela aura pour conséquence de fragiliser l'ensemble de la filière de l'éthanol européen, représentant 55 000 emplois directs et indirects dans l'Union européenne, dans l'agriculture, l'industrie et les services.

La production américaine, essentiellement issue de maïs OGM résistant au glyphosate et qui utilise intensément du gaz de schiste comme source d'énergie, réduit moins les émissions de gaz à effet de serre que la production européenne. Elle représente la moitié de la production d'éthanol mondiale et ses excédents exportés sont de la taille de la totalité de la demande européenne de bioéthanol dans les carburants. Ces volumes sont aujourd'hui dirigés vers des marchés tels que le Brésil, la Chine, le Pérou et la Colombie qui ont mis, où se préparent à mettre en place, des mesures de protection contre les exportations déloyales d'éthanol américain. Il y a donc un risque sérieux qu'ils soient redirigés vers l'Europe, avec un impact négatif important sur l'agriculture au moment où la politique agricole commune est menacée d'attrition et où le secteur du sucre traverse une crise profonde.

Dans le même temps, les discussions sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur sont dans une phase finale : il ne faudrait pas que la Commission ajoute à cette erreur de nouvelles concessions sur l'éthanol au profit du Brésil, le deuxième producteur mondial avec le quart de la production.

La filière française du Bioéthanol remercie la France de s'être opposée à la Commission sur la fin des droits antidumping et lui enjoint de ne pas lâcher prise sur l'accord Mercosur.

L'éthanol européen a un rôle irremplaçable à jouer dans l'urgence de décarboner les transports européens car il réduit en moyenne de 70% les émissions nettes de gaz à effet de serre\*, par rapport à l'essence. C'est une solution qui marche comme le démontre le doublement des volumes de Superéthanol-E85 vendus en France sur les quatre premiers mois de l'année 2019 par rapport à 2018.

**Dans la perspective du renouvellement du Parlement européen, il est indispensable que les décideurs politiques encouragent la solution locale du bioéthanol, par un environnement réglementaire européen et national qui permette son développement face à des pays tiers dominants ne respectant pas les mêmes règles environnementales que les filières européennes. C'est essentiel pour atteindre les objectifs climatiques de l'Europe à l'horizon 2050.**

\* source : enquête ePURE pour 2017, moyenne européenne.

### Contacts filière du bioéthanol :

AGPM / AGPB : Gildas Cotten – 01 44 31 10 92

CGB : Nicolas Rialland – 01 44 69 41 57

SNPAA : Sylvain Demoures – 01 49 52 66 99

**CONTACT PRESSE : CORIOLINK, Julie CANLORBE – 07 84 90 83 16 – [julie.canlorbe@coriolink.com](mailto:julie.canlorbe@coriolink.com)**

